Mise en main du jeu





UN JEU DE FORMATION

POUR CHANGER SON REGARD SUR TOUS LES TYPES DE HANDICAPS et FACILITER L'INTEGRATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Objectifs:

- Permettre aux personnes valides de mieux comprendre l'univers des personnes en situation de handicap et ainsi faciliter leur intégration.
- Mieux connaître les différents types de handicaps et leurs impacts en situation professionnelle.
- Changer son regard : sortir de ses représentations et croyances sur le handicap.
- Développer des attitudes plus justes dans la relation en fonction du handicap.

Vous souhaitez former vos correspondants Handicap ou vos formateurs internes à l'animation de séances de sensibilisation sur la base du jeu



Choisissez la formule de MISE EN MAIN pour un groupe de futurs animateurs.

Après avoir expérimenté une partie en tant que joueurs, ils pourront prendre en main le jeu au cours d'une séance animée par son créateur et :

- Identifier les ressorts ludiques présents dans le jeu
- Se préparer aux questions les plus fréquemment rencontrées dans l'animation
- Découvrir les ficelles et variantes d'animation, et les déclinaisons pédagogiques possibles
- Appréhender avec plus de confort leur rôle et leur posture comme animateur.

DEMULTIPLIER AINSI EN INTERNE VOS PROPRES ACTIONS DE SENSIBILISATION!

Selon le niveau d'expérience des futurs animateurs, la mise en main peut se dérouler sur une journée ou une demi-journée. Coût $\frac{1}{2}$ journée : 800 $\mathfrak C$ - Coût 1 journée : 1500 $\mathfrak C$ (hors déplacements en province). Une boîte de jeu sera offerte pour chaque prestation de mise en main.

Une possibilité de séances de retour d'expériences, après les premières animations des personnes formées, est parfois souhaitable particulièrement dans le cas de formateurs occasionnels ou de contextes critiques.

Pour toute demande de prestation ou d'animation à partir du concept (formation, événement de sensibilisation, animation de grands groupes, séminaire spécifique...)

Contactez directement le créateur du jeu,

Benoît CARPIER - 06 03 46 24 30 - benoit@carpier.com

(Ces actions de sensibilisation sont déductibles de votre contribution : Article D.323-2-5 du Code du travail)